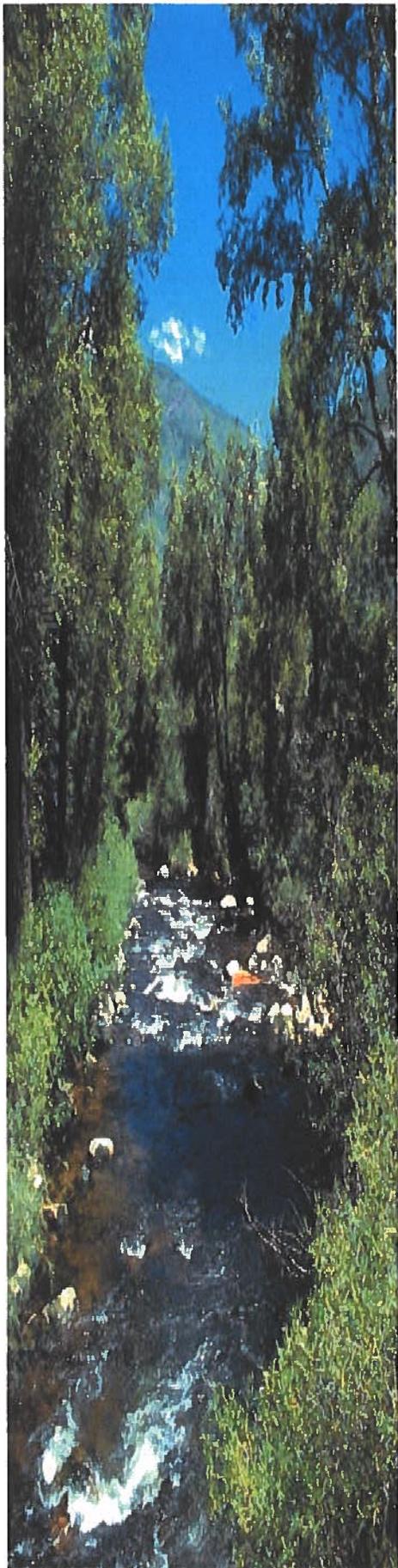
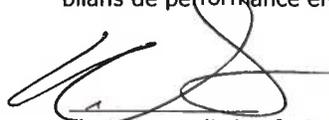


Politique environnementale et forestière



La présente politique s'applique à l'ensemble des activités forestières de Gestion Forestière Lacroix et se veut le reflet de la vision environnementale et forestière de la Société. Elle fait écho aux exigences de gestion environnementale proposées par la norme ISO 14001 et les principes d'aménagement forestier responsable établis par le Forest Stewardship Council® (FSC®)(FSC-C113535) pour les forêts canadiennes. **Ainsi, les engagements de Gestion Forestière Lacroix en matière de gestion environnementale et forestière sont les suivants :**

- ✓ Respecter les lois et règlements applicables à ses activités forestières ainsi que les autres exigences auxquelles adhère l'entreprise, y compris les accords internationaux dont le Canada est signataire;
- ✓ Respecter les droits et traités légaux ainsi que les usages coutumiers des communautés autochtones présentes à proximité des territoires sous aménagement forestier,
- ✓ Favoriser la contribution des employés et des parties intéressées dans les processus de planification de l'aménagement forestier;
- ✓ Élaborer des plans d'aménagement forestier visant l'utilisation de ressources durables, la protection de l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité;
- ✓ Intégrer la gestion des aspects environnementaux à la planification de ses activités et prévenir la pollution lors de la mise en œuvre de ses plans;
- ✓ Identifier et assurer la protection des forêts ayant une haute valeur de conservation;
- ✓ Protéger ses territoires forestiers contre toute activité illicite d'exploitation, d'occupation ou autres.
- ✓ Fournir à ses employés et à ses entrepreneurs un environnement de travail sécuritaire ainsi qu'un traitement équitable et des conditions respectueuses de la législation en matière d'emploi et de droits de la personne.
- ✓ Offrir des opportunités de formation continue aux employés et au personnel des entrepreneurs de Gestion forestière Lacroix pour leur permettre de maintenir leur niveau de compétence;
- ✓ Adopter des technologies novatrices et des pratiques d'aménagement forestier exemplaires reflétant l'engagement à l'amélioration continue des procédés;
- ✓ Soutenir la recherche et le développement des connaissances afin d'améliorer la gestion environnementale et forestière;
- ✓ Mettre en œuvre un processus de revue de direction permettant d'évaluer les progrès réalisés dans l'aménagement forestier durable et la gestion environnementale;
- ✓ Soumettre ses activités à des vérifications externes périodiques et publier ses bilans de performance en matière de gestion forestière.


Ken Arsenault, ing.f.
Directeur général


Louise Paquet
Superviseur travaux
Sylvicole et environnement


Samuel Boudreau
Surintendant
opérations
forestières